



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ABATTOIR DE MAULEON

à Pau, le 25 janvier 2024

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques a pris connaissance de l'article paru sur le site internet de France Bleu Pays basque ce jour, jeudi 25 janvier 2024, relatif à la démission du conseil d'administration de l'abattoir des Pays de la Soule de Mauléon-Licharre.

Le préfet a reçu ce jour, par courrier, la lettre de démission collective des membres du conseil d'administration de l'abattoir.

L'article de France Bleu - citant une source anonyme - indique que cette décision serait liée à « une trop grande pression » de la part d'un agent de la direction départementale de la protection des populations (DDPP), qui serait « quasiment du harcèlement ».

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques dénonce fermement ces propos, qui mettent gravement en cause le professionnalisme du service vétérinaire de la DDPP, et en particulier de l'agent chargé du suivi de la structure de Mauléon. Il tient à lui témoigner sa confiance, ainsi qu'à tous les agents de la DDPP qui exercent au quotidien leurs missions dans les abattoirs du département, dans le strict cadre réglementaire.

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques réaffirme le rôle irremplaçable joué par l'abattoir de Mauléon-Licharre pour la filière ovine et bovine de notre département.

C'est pour cette raison qu'un processus spécifique d'accompagnement de la structure a été mis en place, à l'initiative de l'État, afin de lui permettre de se conformer pleinement à la réglementation précise qui s'applique aux abattoirs : sécurité sanitaire, bien-être animal, conditions de travail ...

En lien avec le Département et la Communauté d'agglomération du Pays Basque, une mission d'appui a ainsi été mise sur pied pour accompagner l'abattoir dans ce processus.

#### Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

##### Pôle communication (réservé à la presse)

###### • En journée :

Tel : 05 59 98 24 50 | 06 26 14 12 79

pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

###### • En soirée, de 18h30 au lendemain 8h et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h (astreinte communication) :

Tel : 06 15 20 31 38

pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

@prefet64    

Pendant trois mois, cet automne, des spécialistes de la filière de l'élevage et du ministère de l'agriculture se sont mobilisés pour conseiller l'abattoir dans ses démarches de mise en conformité ; ils ont dressé un plan d'actions concrètes, partagé et validé par l'ensemble des acteurs.

A ce jour, de premiers progrès ont été enregistrés, mais le travail doit être poursuivi.

La responsabilité de l'État est de veiller à ce que les différents éléments du plan d'action soient mis en œuvre le plus rapidement possible ; c'est ce qui justifie toute l'attention des services compétents de la direction départementale de la protection des populations sur ce dossier.

Persuadés de la nécessité du maintien de l'abattoir de Mauléon pour le territoire, le préfet des Pyrénées-Atlantiques et ses services continueront à accompagner la structure dans les prochaines semaines.

Ils se tiennent à la disposition de la nouvelle gouvernance de l'abattoir, lorsque celle-ci sera installée, pour poursuivre le déploiement du plan d'action dans un esprit de méthode et de dialogue.